



## Dispositifs de bourses et critères d'éligibilité pour les mobilités de stage

### **1. Erasmus+ :** réservée aux mobilités de la zone EUROPE

- o Mobilités de la L2 au M2
- o Durée de la mobilité finançable : de 2 à 6 mois
- o Critère de sélection : seuil de gratification fixé à 1200 euros bruts / mois
- o Financement réparti selon 3 groupes de pays (exclusion de la Suisse) / durée de la mobilité

Cette bourse est cumulable avec l'AMI.

Cette bourse est NON-cumulable avec la bourse de stage Région.

### **2. AMI (Aide à la Mobilité Internationale) :** réservée aux boursiers du CROUS

- o Mobilités de la L2 au M2 dans le monde entier (hors France et DOM TOM)
- o Durée de la mobilité finançable : de 2 à 6 mois

Cette bourse est cumulable avec la bourse Erasmus+ et/ou dispositif Région, si concerné.

### **3. Bourse Région**

#### **a) Si vous êtes boursier du CROUS (bourse de stage Région)**

- o Mobilités de la L3 au M2
- o Durée de la mobilité finançable : de 6 à 24 semaines

Cette bourse est cumulable avec l'AMI / NON-cumulable avec la bourse Erasmus+.

L'inscription se fait avant le départ en mobilité sous peine d'inéligibilité sur le site de la Région :

<https://www.del.laregion.fr/>.

#### **b) Si vous n'êtes pas boursier du CROUS (FRIM - Forfait Régional Individualisé à la Mobilité)**

- o Mobilités de la L3 au M2, zone hors Europe / hors Erasmus+
- o Durée de la mobilité finançable : de 2 à 6 mois
- o Critère d'éligibilité : quotient familial inférieur ou égal à 25 000 euros

#### **c) Chèque Eurocampus**

- o Mobilités de la L2 au M2 en Catalogne ou aux îles Baléares

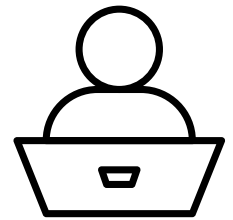
Pour plus d'informations sur ce dispositif : <https://www.laregion.fr/Aides-mobilite-etudiants>

Service des Relations Internationales (B416)

Email : [moma-ri@umontpellier.fr](mailto:moma-ri@umontpellier.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h, l'après-midi uniquement sur rendez-vous

Tel : 04.34.43.20.08/23.39




## Liste des pièces à fournir

- Trois appels à candidature sont ouverts au cours de l'année universitaire afin de prétendre aux différents dispositifs de bourse.
- A l'issue de la candidature et sous réserve d'éligibilité, une notification de bourse vous sera remise.
- Tout versement est conditionné par la réception de pièces justificatives.
- Certains documents sont fournis par le Bureau des Relations Internationales, d'autres sont à rassembler avant votre départ :

### **1. Convention de stage**

Signée par toutes les parties

 Pour être éligible, le stage doit être fait minimum 2 mois de date à date (exemple : du 14/02 au 14/04)

### **2. Certificat de scolarité**

### **3. Couverture sociale à l'étranger**

o Carte Européenne d'Assurance Maladie pour les étudiants en stage en Europe

o Carte de la RAMQ pour les étudiants en stage au Québec

o Équivalent pour les autres destinations

 Couverture obligatoire pour l'intégralité de la mobilité

### **4. Attestation d'assurance responsabilité civile et assurance rapatriement**

Les attestations doivent stipuler :

o que vous êtes couvert(e) dans le pays où vous effectuez votre stage (mention étranger / monde entier)

o vos dates de couverture (englobant l'intégralité de la mobilité)

### **5. Attestation d'assurance accident du travail**

Les étudiants, dont le seuil de rémunération n'excède pas 15% du plafond de la sécurité sociale, n'ont pas à la fournir.

Sinon, les assurances de certaines entreprises couvrent les stagiaires. Dans ce cas, vous pouvez demander une attestation à votre entreprise.

### **6. Notification définitive du CROUS de l'année en cours (uniquement pour les boursiers du CROUS)**

### **7. RIB**

Au nom de l'étudiant, contenant le logo de la banque, un BIC et un IBAN.

Service des Relations Internationales (B416)

Email : [moma-ri@umontpellier.fr](mailto:moma-ri@umontpellier.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h-12h, l'après-midi uniquement sur rendez-vous

Tel : 04.34.43.20.08/23.39